

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 385

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

joindre leurs efforts jusqu'à l'obtention complète de tous les droits civils et politiques. Remémorant aussi les liens qui unissent l'Association pour l'émancipation civile et politique de la femme aux diverses Sociétés féministes de l'étranger, elle a attiré l'attention des congressistes sur le fait que ce sont précisément ces liens qui tendent à rapprocher les peuples et à diminuer les égoïsmes nationaux qui ne peuvent mener qu'au désastre et à l'extermination du travail accumulé par tant de générations. Bien d'autres voix autorisées se sont fait entendre, alors que les représentants des partis politiques ont prononcé des discours pleins de promesses.

Le Congrès s'est terminé dans une atmosphère de grande cordialité, après avoir voté la motion suivante:

« L'Association pour l'émancipation civile et politique de la femme, réunie en congrès à l'assise du 21 mai 1932, demande aujourd'hui tant au Gouvernement qu'au Parlement d'accorder aux femmes les droits civils et politiques complets à égalité absolue entre les hommes et les femmes. »

« Ces droits doivent nous être donnés, non seulement pour la sauvegarde de notre dignité et de notre prestige dans la famille, et comme récompense pour notre travail égal à celui de l'homme, mais surtout comme une nécessité absolue pour le progrès social, vu l'appartenance des femmes à la législation de leur pays. »

H. M.

Une forme de Désarmement

Le Service civil international

Les journaux ont annoncé, dans le courant de juillet dernier, qu'un éboulement au pied du Piz Radun (Grisons) avait fortement endommagé le village de Safienplatz, l'obstruant de blocs de sable et de gravier, et abimant sérieusement une maison. Les montagnards des régions voisines, accourus pour les secours de première urgence, étant obligés de s'en retourner bien vite à leurs propres travaux, déjà entravés par un été tardif, la commune de Safienplatz eut l'idée d'adresser un appel pressant au Service civil international toujours prêt à faire une démonstration pratique de la valeur constructive de son effort d'entraide, qui lui promit un effectif de 30 volontaires du juillet à octobre.

Depuis le 18 juillet, cette équipe a été constamment à l'œuvre, groupant, outre les Suisses, des Allemands des Français, des Anglais et des Tschécoslovaques. Dès 5 h. 30 du matin, on entend grincer les wagonnets qui chargent et déchargent les décombres (plus de 40 m³ par jour), et la population sinistrée apprécie les résultats du travail des volontaires, leur zèle et leur bonne discipline. Une fois de plus, tout le matériel utilisé a été généreusement prêté au Service civil par le Département Militaire Fédéral.

Des envois de légumes, fruits et autres dons en nature arrivent fréquemment et sont grand plaisir. La Direction des Postes a accordé pour ces envois la franchise de port jusqu'à 20 kg. Les dons en argent (compte de chèques V. 9672, Bâle) sont aussi les bienvenus, car, malgré la générosité des chemins de fer qui transportent les volontaires à prix réduit, les frais de voyage restent une lourde charge pour la caisse de Service civil.

Et cela ne vaut-il pas mieux que d'apprendre à tuer son prochain?...

Contre les mariages d'enfants

En 1924 l'Egypte a édicté une loi fixant à 16 ans l'âge minimum du mariage. Malheureusement les contraventions à cette loi étaient d'autant plus nombreuses qu'elles restaient presque impunies. Le ministre de la justice vient de décréter des sanctions pour tous les contrevenants. Désormais, toute personne qui, par un faux témoignage ou à l'aide de pièces falsifiées, facilitera le mariage d'une jeune fille n'ayant pas atteint l'âge prévu par la loi, sera passible d'une peine de 6 mois de prison et d'une amende. Si le faux est commis de concert avec des officiers de l'état civil, la peine de ces derniers atteindra 2 ans de prison. Voilà une mesure qui permettra à la loi de 1924 de produire les effets bienfaisants qu'on attend d'elle.

Correspondance

Les femmes suisses et le « Franc du Désarmement »

Nous avons reçu du Comité International Féminin pour le Désarmement la lettre ci-après, avec prière de la publier, ce que nous faisons bien volontiers. (Réd.)

Genève, juillet 1932.

Le Comité du Désarmement créé par les Organisations Féminines Internationales tient tout particulièrement à signaler l'effort magnifique des femmes suisses pour maintenir ce Comité. Comme on le sait, les organisations féminines affiliées ont ouvert une souscription populaire d'un franc parmi leurs amis dans tous les pays, afin de pourvoir aux dépenses d'un bureau centralisant leurs efforts, et nous sommes heureuses de donner la Suisse en exemple pour l'organisation et

les résultats obtenus. Ce petit pays figure en ce moment au deuxième rang dans notre liste: en effet viennent d'abord les Etats-Unis avec 14.500 francs, puis la Suisse avec 9.000 francs.

Ces chiffres se passent de commentaires. Nous désirons donc exprimer toute notre gratitude aux femmes de ce pays, où la liberté est une tradition, et qui sont si bien placées pour juger quel travail est nécessaire et utile, d'avoir si bien compris le rôle de l'opinion publique et l'aide que peut leur apporter notre organisation centralisée. Nous promettons de continuer à les aider de toutes les manières possibles dans leur travail pour la paix et le désarmement, et nous comptons sur elles pour l'aide matérielle qui nous est nécessaire afin de mener notre tâche à bien. Notre appel est du reste basé sur la devise suisse « Un pour tous, tous pour un ».



Nouvelles des Sections.

BALE-VILLE. — Cette Section publie le rapport de son activité de 1926 à 1931. Notre journal ayant tenu ses lecteurs au courant au fur et à mesure du travail de cette très active section, nous n'entrerons pas aujourd'hui dans des détails. Les revendications des suffragettes badoises n'ont, hélas! pas toutes obtenu le succès qu'elles méritaient, mais la Section a vu le nombre de ses membres augmenter de façon réjouissante. Elle compte en effet aujourd'hui 826 membres contre 370 en 1926. Voilà, certes, un beau résultat, dont nous la félicitons cordialement.

H. Z.

Une Fondation à connaître

Statuts du Fonds Jane Reymond

Le Comité de l'Union des Femmes de Genève nous ayant demandé de publier les statuts de ce Fonds trop peu connu, et qui pourtant peut rendre de si grands services à tant de femmes, nous attirons spécialement sur les dispositions qui suivent l'attention de nos lectrices genevoises. Pour inscriptions et renseignements, s'adresser à Mme le Dr. Cécile Bertrand, 7, rue Lévrier, Genève. (Réd.)

ART. 1. — Il est créé, en application des dispositions testamentaires de feu M^{lle} Reine Reymond, un Fonds spécial nommé « Fonds Jane Reymond », administré par un Comité spécial sous la responsabilité de l'Union des Femmes de Genève, et alimenté par les revenus annuels des sommes léguées à cet effet par M^{lle} Reine Reymond à l'Union des Femmes de Genève, ainsi que par tous autres dons et legs qui pourraient lui être faits.

ART. 2. — Ce Fonds est destiné à faciliter à des femmes genevoises, sans distinction de confession, un séjour de clinique, soit pour des cas médicaux, soit pour des cas chirurgicaux, en payant aux bénéficiaires une subvention de 4 fr. par jour. Tous les autres frais résultant du séjour dans une clinique, y compris les soins médicaux, les médicaments, les traitements spéciaux et les gardes particulières sont à la charge des bénéficiaires.

ART. 3. — Le pourront bénéficier de ces subventions que des personnes dont, soit le revenu, soit le gain, soit revenu et gain totalisés, sont inférieurs à 5000 fr. par an, et qui ne sont pas, d'autre part, affiliées à une caisse ou compagnie d'assurances contre la maladie. Les bénéficiaires doivent être âgées de 18 ans au minimum.

ART. 4. — Cette subvention sera payée pendant une durée minimum de 14 jours pour les cas chirurgicaux et de 21 jours pour les cas médicaux. Une prolongation de durée dans des cas spéciaux ne sera admise que par décision spéciale du comité d'administration du Fonds.

ART. 5. — La même personne ne pourra bénéficier de la subvention du Fonds qu'une seule fois au cours de la même année.

ART. 6. — Les bénéficiaires ont le libre choix de la clinique parmi celles avec lesquelles le comité d'administration du Fonds Reymond aura conclu un arrangement. Le comité d'administration décline toute responsabilité pour le non paiement de sommes autres que la subvention prévue à l'article 2.

ART. 7. — Aucune subvention ne sera accordée pour des cas de maladies mentales, non plus que pour des accouchements. En aucun cas un séjour dans un sanatorium, un préventorium ou une maison de repos ne pourra faire l'objet d'une subvention du Fonds.

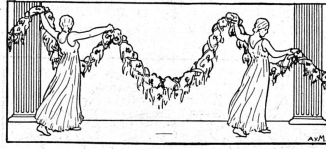
ART. 8. — Le Fonds Jane Reymond est administré par un Comité spécial de 5 à 7 membres au moins, dont deux font en tout cas partie du Comité de l'Union des Femmes. Une femme médecin y est adjointe à titre consultatif comme conseiller technique, et est désignée par le Comité de l'Union des Femmes, de même que par les membres du Comité. Celui-ci est chargé: a) de l'administration financière du Fonds; b) des enquêtes à mener pour chacune des demandes de subventions qu'il reçoit, et à la

suite desquelles seulement les subventions sont accordées; c) des relations avec les bénéficiaires, les cliniques et les médecins traitants.

ART. 9. — Le Comité d'administration doit présenter chaque année à l'Assemblée de l'Union des Femmes un rapport sur son activité, ainsi que sur la situation financière du Fonds. Les reviseurs des comptes sont désignés par l'Assemblée générale annuelle de l'Union des Femmes, et sur leur rapport décharge est donnée au Comité du Fonds.

ART. 10. — Le total des dépenses du Fonds au cours d'un exercice ne peut en aucun cas excéder le montant total des revenus du Fonds pendant le même exercice.

ART. 11. — Les présents statuts peuvent être révisés en tout temps par le Comité de l'Union des Femmes, sur demande de la majorité des membres du Comité d'administration du Fonds.



A travers les Sociétés

Société d'utilité publique des femmes suisses.

C'est à Rapperswil qu'a eu lieu cette année la 45^{ème} assemblée générale de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Pour la première fois on essaya de grouper tous les travaux sur une seule journée et le résultat se montra fort satisfaisant.

Environ 600 participantes se rencontrèrent le 27 juin dans la charmante « cité des roses ». La veille déjà, le président de la commune, en un discours témoignant de ses fortes convictions féministes, avait souhaité la bienvenue au Comité central et aux nombreux membres qui se trouvaient déjà sur place. Des dames de Rapperswil, en vieux costumes du pays, conduisaient les arrivantes à l'église nationale où avait lieu la réunion.

La présidente, M^{lle} B. Trussel, de Berne, ouvrit la séance. En un court rapport elle donna un aperçu de l'activité de la société et de ses 151 sections. La grande action de l'hiver 1931-32 en faveur des populations des montagnes a pleinement réussi. Des dons pour une valeur de près de 250.000 fr. allèrent porter la joie dans les foyers de nos montagnards. Ceux-ci s'en montrèrent très reconnaissants, et une fois de plus diverses régions prouvèrent leur attachement à leurs donatrices en envoyant les superbes rhododendrons dont toute l'église était garnie. Au début de juin 1932, s'est ouvert à Waldstatt la « Sonnenhalde », le home de vacances pour les mères et les enfants, créé par la Société d'utilité publique des femmes suisses. De nombreuses femmes et enfants y trouvent un accueil excellent et peuvent, dans le bon air et le repos, retrouver forces et santé.

A 2 heures de l'après-midi eut lieu le banquet officiel. Plusieurs discours furent prononcés, par les autorités locales, les autorités ecclésiastiques et communales. Cependant de nombreux orateurs et oratrices durent renoncer à prendre la parole, l'heure pressant, pour assister à la conférence de M. le Dr. Fritz Wartenweiler sur « Notre temps et la jeunesse ». M. Wartenweiler décrit d'une façon émouvante le dédale dans lequel se débat la jeunesse d'aujourd'hui et la peine qu'elle a à trouver sa voie parmi toutes les difficultés de l'heure actuelle. La journée se termina pour les unes par une promenade à Ufenau, pour les autres par une charmante soirée familière organisée par les femmes de Rapperswil. Le lendemain un petit groupe alla encore visiter la « Sonnenhalde ». (D'après le Schw. Frauenblatt)

La participation féminine à la fête fédérale de gymnastique d'Aarau (juillet 1932).

Bien qu'il n'y ait pas, au premier abord tout au moins, de très grandes relations entre la gymnastique et le féminisme, nous avons suivi avec intérêt la manifestation d'Aarau. Les associations féminines de gymnastique sont en effet fort utiles, car elles tendent, elles aussi, à faire de la femme un être sain par sa physique et au moral, libre de toute fausse gêne et capable de sacrifier ses petites ambitions personnelles au bien de la communauté. Mieux que tout autre chose, la gymnastique fait oublier à la femme les divers petits tracas journaliers et la déshabitude de la minauderie de la fausse coquette et de la sensibilité exagérée.

Les 5000 femmes gymnastes qui se sont rencontrées à Aarau ont en effet fait preuve d'une cordiale camaraderie. Il n'y eut aucune concurrence exagérée, aucun désir chez les sections

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes, Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 24 octobre 1932 - 25 mars 1933

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales.

Préparation aux carrières d'activités sociales: (protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, secrétaires, bibliothécaires, libraires).

Ecole de Laboratoires.

Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge suisse du 1^{er} novembre au 15 Décembre. Durée des stages 2 mois.

(Des auditrices sont admises à tous les cours).

Le Foyer de l'Ecole où se donnent les cours de ménages: cuisine, coupe etc., reçoit des étudiantes de l'école et des élèves ménagères comme pensionnaires.

Programme (50 ct.) et renseignements par le Secrétaire 6, rue Charlet-Bonnet, 6

de se dépasser les unes les autres; chacune travaillant de son mieux, avec joie et entraînement. Aussi les exercices d'ensemble firent-ils une très forte impression sur les spectateurs. On put se rendre compte que la femme suisse ne recherche pas, comme ses sœurs d'Amérique ou d'Allemagne, les exercices violents demandant une grande résistance physique. Elle leur préfère les exercices rythmiques et les jeux d'adresse.

Dans tous les cas, nos jeunes filles s'intéressent vivement à ce sport ainsi que le prouve le grand nombre de sections (40 à 50) qui prirent part à cette manifestation publique, la première en dehors de celle organisée par la Saïffa. Que de progrès depuis 1932, année de fondation de la Fondation fédérale de gymnastique qui ne comptait à ce moment-là qu'une centaine de jeunes gens!

Femmes d'affaires.

Après avoir assisté, à Paris, du 14 au 16 juillet, à la réunion du comité de la Fédération internationale des femmes d'affaires, les participantes au Gold Will Tour se sont divisées en deux groupes. L'un de ces groupes, fort d'une quinzaine de personnes, professeurs, superintendante d'hôpital, secrétaire de l'administration des vétérans, employée du Bureau de l'Immigration, venant des divers Etats de la grande république nord-américaine, a traversé la Suisse.

Ces voyageuses sont arrivées le 29 juillet à Genève, où les a reçues Miss Henecker, directrice du Bureau international de la Fédération. Elles y ont visité le Secrétariat de la Société des Nations et le Bureau International de Travail. Le 31 juillet, elles se sont rendues en bateau à Lausanne où les a reçues Mme Schroeder-Roord, présidente de l'Union féminine suisse des professions libérales et professionnelles. Un autocar les a promenées dans la ville et les a emmenées à Lavaux, par la route de la Corniche; une réception honorée de la présence de M. et Mme Baldwin, consul des Etats-Unis, à Lausanne, leur a été ensuite offerte chez M^{lle} Eucuyer, à la villa Beaugard, à Cour-Lausanne. Nos hôtes se sont ensuite rendues en Allemagne, par Lucerne.

(Retardé faute de place.)

Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Bien que son Bureau temporaire ne fût pas encore ouvert à cette date, et que M^{lle} Gourd fût le seul membre du Comité présent à Genève, l'Alliance Internationale pour le Suffrage a cependant tenu à offrir aux participantes féminines de l'Ecole d'Eté de l'Association pour la S. d. N. la soirée familière de tradition, et qui, grâce à l'amabilité du Comité International féminin pour le Désarmement, put avoir lieu dans le local de celui-ci, au quai du Mont-Blanc, le soir du 23 août.

Environ une quarantaine de jeunes filles et de jeunes femmes, institutrices en majorité, venues de France, d'Angleterre et d'Ecose, de Belgique, du Danemark, de Hongrie, de Roumanie... et de Genève pour la première fois! pour apprendre à mieux connaître l'activité de la S. d. N. afin de pouvoir à leur tour la faire comprendre autour d'elles, avaient répondu à cette invitation, à laquelle assistaient aussi plusieurs membres féminins du Secrétariat de la S. d. N., des jeunes secrétaires anglaises de l'Union chrétienne de jeunes filles, des journalistes, et des étudiantes étrangères. Après le traditionnel salut aux différentes nationalités, fêté à tour de rôle par des applaudissements, M^{lle} Gourd exposa brièvement les buts et le programme de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, puis donna la parole à Mrs. Fox (Etats-Unis) qui retraça l'activité du Comité International féminin pour le Désarmement. On entendit encore Mme Thibert, qui parla de ceux des travaux du B. I. T. qui intéressent plus spécialement les femmes; puis les conversations gaies et animées reprirent de plus belle autour des tasses de thé et de limonade, et la soirée se termina sur d'encouragements.

« Au revoir » E. Go.

Garnet de la Quinzaine

Radio-Romand.

Les causeries d'intérêt féminin au Studio de Radio-Genève, ralenties pendant les vacances (on a cependant entendu le 15 juillet la lecture d'un travail de M^{lle} M. Daulte (Lausanne) sur la « Fédération des Femmes dans les affaires et les professions », et le 22 août une causerie de Mme Bondaloz (Genève) sur les écoles vives) ont repris régulièrement dès le 26 août, et auront lieu comme d'habitude chaque quinzaine, sauf imprévu, le vendredi, de 17 h. 01 à 17 h. 20, soit le 9 septembre, le 23 septembre, et ainsi de suite.

ÉCOLE SCIENTIFIQUE

DE PÉDICURES - MANUCURES

6, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 47.905

Direction médicale :

— Mme Dr. GOLAY —

Médecin - Chirurgien

Direct. professionnelle :

Mme KISSILEVSKA, Dr. ès. S.

Pédicure-Manucure Dipl.

Ouverture en Septembre

M^{lle} Jane Hoschek

Abonnée au "NOUVEAU"

se recommande pour tous travaux

FOURRURES PARAPLUIES

Transformations - Réparations

Travail soigné

13, QUAI DES BERGUES - GENÈVE

Téléphone 25.410